

## Loire-Atlantique : "l'impact visuel est indéniable", ce que pensent des éoliennes en mer les maires des communes concernées

[https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-baule-escoublac\\_44055/loire-atlantique-limpact-visuel-est-indeniable-ce-que-pensent-des-eoliennes-en-mer-les-maires-des-communes-concernees\\_52733410.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-baule-escoublac_44055/loire-atlantique-limpact-visuel-est-indeniable-ce-que-pensent-des-eoliennes-en-mer-les-maires-des-communes-concernees_52733410.html)

Par Rédaction Guérande - Publié le 26 juillet 2022

Près des 2/3 des éoliennes du parc de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) sont désormais en place. Les maires des communes du littoral directement concernées donnent leur avis



*Les éoliennes sont particulièrement visibles de la côte sauvage, entre Le Pouliguen et Le Croisic (Loire-Atlantique) ©Echo Presqu'île*

Le chantier de mise en place du parc éolien en mer de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le premier de France, suit son cours, sans accroc.

Les 80 fondations sont implantées depuis fin mai 2022, avec un mois d'avance sur les prévisions, et au 20 juillet 2022, 51 structures étaient assemblées sur les 80 prévues, et 1/4 des éoliennes tournaient.

Que l'on soit pro ou anti éoliennes, que l'on trouve ce spectacle fascinant ou repoussant, une chose est sûre, le parc du banc de Guérande est désormais concret et visible, même si sa présence est mouvante au gré des conditions météorologiques.

Voici ce qu'en pensent les maires des communes du littoral les plus directement concernés.

**David Samzun, maire de Saint-Nazaire.** « On n'imaginait pas que les éoliennes se verraient autant, même si la météo est exceptionnelle, il faudra voir cela l'hiver. Personnellement, je ne trouve pas ça laid, mais c'est mon avis. En tout cas, on ne peut pas faire l'impasse sur les énergies marines renouvelables. Pour une meilleure acceptation, il faudra se diriger de plus en plus vers le flottant. Cela nous

permettra d'aller plus loin et de faciliter les usages, notamment avec les pêcheurs. C'est un sujet sur lequel travaille le Grand port maritime ».

**Jean-Claude Pelleteur, maire de Pornichet.** « À l'époque, on m'a toujours dit qu'elles seraient de la taille d'une allumette. Il y a un phénomène qui est dingue : comme pour le phare de la Banche, il y a des jours où on ne les voit pas même quand il fait beau et d'autres jours, on a l'impression qu'elles sont juste en face de nous. De toute façon, elles sont là, on va s'habituer, on n'a pas le choix. Sur le projet en lui-même ? J'ai toujours dit deux choses : 1/ l'éolien en mer, oui il faut y passer parce que psychologiquement, ça passe mieux au niveau des habitants car tout le monde veut des éoliennes, mais pas en face de chez soi. 2/ L'avenir, c'est l'éolien flottant. Cela permettra d'être beaucoup plus loin de la côte. Par contre, ça sera des machines plus grosses. Je ne peux pas renier mes paroles, j'ai toujours été pro-éolien en mer mais il faut que ça gêne le moins possible. »

*« J'ai un devoir de penser aux énergies alternatives »*

**Franck Louvrier, maire de La Baule.** « L'aspect visuel, subjectivement, je ne l'apprécie pas mais après, je suis un responsable politique. J'ai un devoir de penser aux énergies alternatives d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes à l'heure actuelle en sous-capacité énergétique. Nous payons les conséquences des décisions politiques qui ont été prises dans les années 70 ou plutôt de non-décision politiques en ayant refusé de faire une centrale nucléaire ici, au Carnet. Notre responsabilité, c'est à la fois de se dire qu'il faut qu'on trouve des énergies alternatives qu'elles soient solaires, éoliennes notamment en mer, nucléaires, à l'hydrogène... mais que cela a malheureusement aussi des conséquences sur notre paysage. J'en suis le premier préoccupé. Tout le monde veut de l'énergie mais pas en face de chez soi, ce que je comprends. Quand on est par exemple au Croisic, le paysage est très perturbant. Mais c'est un mal qui est nécessaire parce qu'il va fournir 20 % de l'énergie de la Loire-Atlantique. Aujourd'hui, quelle est l'alternative à part d'être en sous-capacité énergétique? Ce que je regrette énormément dans ce dossier, c'est qu'on n'ait pas assez consulté la population. C'est vraiment l'erreur de départ. »

**Nicolas Criaud, maire de Guérande.** « L'impact visuel est indéniable mais c'est le prix à payer pour bénéficier d'énergies renouvelables et donc pour faire face à l'urgence climatique. C'est un outil indispensable pour lutter contre le dérèglement climatique avec des conséquences bien moindres sur l'environnement, la santé ou la sécurité. Les énergies renouvelables, et notamment les éoliennes en mer, sont les énergies les plus vertes qui nous permettront d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète. Avec 20% de la consommation énergétique du Département de la Loire-Atlantique couverte par ce projet de parc éolien, je ne peux que le soutenir. Je suis pour un mix énergétique qui allie à la fois le nucléaire et les énergies renouvelables car aucune technologie ne pourra répondre seule au défi de la transition énergétique. Au niveau de Cap Atlantique, tous les élus communautaires ont approuvé le Plan Climat Air Énergie pour réduire de 20 % en 2030 et 50 % en 2050 les consommations d'énergie, réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles, atteindre la neutralité carbone en 2050 et multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le parc éolien du banc de Guérande s'inscrit dans les engagements que les élus de Cap Atlantique ont unanimement pris.

En ce qui concerne les compensations financières, le montant n'est pas encore défini mais nous sommes en lien avec la sous-préfecture à cet effet. Au titre de la commune de Guérande, j'espère que nous pourrions bénéficier d'une aide importante pour continuer à déployer des projets en faveur de l'environnement. Dès la fin d'année, des ombrières photovoltaïques seront implantées sur 6 des principaux parkings de la commune : cela fera suite à notre projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôtel de ville. »

*Compensation financière : des critiques sur le mode de calcul*

**Marie-Catherine Lehuédé, maire de Batz-sur-Mer.** L'édile s'est exprimée sur ce dossier lors de sa première rencontre estivale avec les résidents secondaires, non sans un certain agacement : « Il y a un

sujet qui me met en colère, celui du parc éolien ». Les éoliennes qui ne devaient être à peine perceptibles sont aujourd'hui « trop visibles de la côte », estime le maire avant d'ajouter : « En tant que citoyens batziens, nous sommes tristes de voir la ligne d'horizon dénaturée sur l'ensemble de notre littoral... S'il ne m'appartient pas, à mon niveau d'élue locale, de dire si le parc éolien est une bonne chose ou pas, il m'appartient en revanche de regretter le mode de calcul de la compensation financière, qui s'appuie sur la population municipale et qui ne prend en compte ni les résidents secondaires ni le surclassement démographique. Or, pour une commune comme Batz-sur-Mer, cela change tout ! ». Et de préciser que « Les collectivités impactées seront compensées financièrement à partir de fin 2023, et ce pendant toute la durée de vie de ce parc éolien, censé rester en place 25 ans. »

**Norbert Samama, maire du Pouliguen.** « Pour beaucoup de nos habitants et gens de passage, c'est une vue qui a surpris. Surtout ceux qui ont assisté aux réunions de concertation qui laissaient penser que l'impact serait plus léger », souligne le maire, Norbert Samama. Trois types de réactions s'observent selon lui : les plus négatives sont les plus fréquentes, viennent ensuite, celles des gens qui disent « pouvoir faire avec » et plus minoritaires sont celles qui sont les plus positives sur le recours nécessaire aux énergies renouvelables. » Aujourd'hui, c'est lancé avec des technologies qui ont un train de retard. Il aurait sans doute été préférable d'attendre d'avoir des machines plus performantes que l'on aurait placées plus loin. Nous sommes seulement à 12 km du site ! À titre personnel, l'éolien flottant est moins impactant. Et pour faire accepter ce type de projets, nos communes doivent avoir les moyens pour travailler sur la dynamique environnementale (investissement sur le trait de côte, la transition écologique et de l'environnement, actions en faveur de l'environnement, dont le choix de porter une Maison de la mer et des océans...) ».

*« Notre côte n'a plus rien de sauvage »*

**Michelle Quillard, maire du Croisic.** « Notre côte n'a plus rien de sauvage. Nous avons réhabilité notre tour de côte, mais la vue que l'on en a a bien changé... ». L'horizon face mer est « obstrué » par un site de 78 km<sup>2</sup>, » alors que Le Croisic ne représente un territoire que de 4,5 km<sup>2</sup> et celui du Pouliguen de 22 km<sup>2</sup> « . Malgré cela, le maire dit faire « contre mauvaise fortune bon cœur. Les enjeux environnementaux sont d'autant plus d'actualité, dans un contexte économique que l'on connaît et avec la crise de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. On ne peut se passer d'une ressource éolienne. » Elle déplore cependant, comme ses homologues, que l'impact soit autrement plus fort qu'annoncé et que la dimension de station de tourisme ait été oubliée dans le calcul de la taxe compensatoire. « Je ne connais pas le budget qui sera versé, mais il est calculé sur une population Insee de 4120 habitants au lieu des 7500 qui tient compte des résidents secondaires, comme pour les dotations globales de fonctionnement de l'État. Cela ne nous va pas. Et nos résidents secondaires qui ne viennent pas seulement l'été sont tout autant pénalisés ! »

Contacté, **Didier Cadro, maire de La Turballe**, n'a souhaité faire aucun commentaire.